

FAQ

Combien de TSS seront affectés?

La direction nous a fait savoir qu'il pourrait y avoir jusqu'à 80 TSS affectés.

Combien en restera-t-il à chaque site?

Il restera de 2 à 4 TSS à chaque CCR.

Quand les changements vont-ils entrer en vigueur?

La mise en œuvre initiale en classe est prévue pour septembre 2009. Le PC NATSIM sera remplacé par un logiciel de simulateur qui fonctionne par reconnaissance vocale. Au printemps (mars) 2010, la reconnaissance vocale va être intégrée au SIM CAATS.

Quel sera l'impact sur les postes à durée déterminée?

À l'heure actuelle, les postes à durée déterminée sont examinés de près et les gestionnaires doivent justifier leur niveau de personnel. Les postes de TSS à durée déterminée sont présentement vulnérables. Il n'y a pas beaucoup de protections dans la convention collective pour ces employés.

À quel endroit cette technologie est-elle utilisée dans un environnement opérationnel?

Nous avons posé la même question à NAV Canada et nous n'avons toujours pas obtenu de réponse. Apparemment, le coût initial est le facteur prohibitif aux États-Unis.

Si la reconnaissance vocale n'est pas utilisée au niveau opérationnel, pourquoi cet échec?

NAV Canada a demandé aux deux entreprises impliquées dans le développement du modèle logiciel et de la reconnaissance vocale, qui ont dit que le tout pouvait être fonctionnel selon cet échec.

Transports Canada est-il au courant de ces changements? Réglemente-t-il la formation? Qu'en est-il de la formation récurrente pour les contrôleurs IFR, PERF et EEP?

On ne sait pas si NAV Canada a partagé ses plans avec Transports Canada. TC réglemente la formation ATC, mais nous ne savons pas précisément dans quelle mesure.

Quel est le plan de RH?

Il n'y en a pas pour le moment. La section locale TCA 1016 travaille présentement en collaboration avec les Relations de travail pour développer un plan de RH qui répondra aux besoins de tous ses membres. Pour ce faire, nous pourrions devoir faire un sondage auprès de tous les membres pour déterminer leurs préférences (p. ex., formation ATC, départ anticipé, etc.). Le but serait d'ouvrir le plus grand nombre possible de postes pour placer le plus grand nombre possible de nos membres au sein de la compagnie et d'éviter les licenciements involontaires.

Si une personne choisit la formation ATC, aura-t-elle un droit de retour?

Non. Retour à quoi?

S'il n'y a pas de droit de retour et que la personne candidate échoue, le DIP sera-t-il disponible?
Oui

La reconnaissance vocale fonctionnera-t-elle et qui sera habilité à en décider?
John Reed est le gestionnaire en charge du projet. NAV Canada est déterminée à faire en sorte que cela fonctionne et elle va continuer d'investir là-dedans jusqu'à l'atteinte de son objectif.

La norme de formation sera-t-elle réduite pour satisfaire aux possibilités de la technologie?
Probablement. NAV Canada a visé la fidélité dans la simulation pendant des années. Ce mandat semble avoir changé.

Le SIM CAATS fonctionne-t-il sans reconnaissance vocale?
n/a

Comment le travail et la coordination de la ligne de dépannage a-t-il été effectué?
n/a

Avons-nous des droits de supplantation (p. ex., d'une unité à l'autre et/ou d'ATOS à TSS)?
À l'heure actuelle, la convention collective ne prévoit pas de droit de supplantation.